

Ecole doctorale ABIES Paris/ENSP Versailles

Thèse en cotutelle avec l'ISA de Chott Mariem

BESMA LOUKIL, master paysage, territoire, patrimoine, de l'Institut Supérieur d'agronomie de Chott Mariem, **1^{er} année thèse de doctorat en paysage.**

Pour une meilleure viabilité des parcs publics urbains tunisiens
Une géographie des incivilités et des délits dans les parcs publics des villes de la Tunisie du Nord

Coencadrement Pierre Donadieu, Moez Bouraoui et Taoufik Bettaeib

INTRODUCTION

Depuis l'indépendance, la Tunisie s'est engagée dans une stratégie dont l'objectif est d'intégrer son économie dans le système mondial. L'actuel gouvernement a signé la majorité des protocoles internationaux¹ afin de mettre en oeuvre, dans les meilleures conditions, le développement économique, social et culturel du pays.

Dans le contexte actuel du développement, les villes tunisiennes connaissent des mutations spatiales, paysagères et économiques assez importantes. Actuellement situé à 65%, le taux d'urbanisation dans les villes tunisiennes atteindra 80% à l'horizon 2030². L'extension de l'espace urbain est à l'origine de la littoralisation des métropoles et de la régression des espaces boisés et agricoles périurbains.

Aujourd'hui, l'Etat tunisien donne une importance considérable à la protection des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie. En effet, la Tunisie est l'un des rares pays du monde en développement qui dispose d'une politique verte matérialisée par des programmes qui sont mis en oeuvre depuis plusieurs années sous le patronage du Ministère de L'Environnement et du Développement Durable.

D'importantes sommes d'argent sont dépensées par l'Etat pour l'édification et l'entretien des espaces verts publics pour le bien-être des citoyens. Or, en comparaison à d'autres pays qui ont trouvé un mode de gestion des espaces publics urbains appropriés à leur climat, à leur budget et à leur société, la Tunisie ne semble pas encore avoir trouvé le chemin d'une gestion appropriée de ces espaces.

¹

- Conférence Rio de Janeiro, 1992 (notion du Développement Durable : une stratégie de développement et d'aménagement. Elle vise le développement économique et l'amélioration notable du niveau de vie des citoyens et la protection des écosystèmes.)

- Conférence Barcelone (notion de Partenariat : l'ensemble des formes que peut revêtir la coopération entre deux ou plusieurs entreprises de pays différents où chacun apporte sa contribution à une production donnée en capital, en travail ou en savoir-faire)

² Mégaprojets à Tunis, le devenir des villes tunisiennes, *in Archibat* n° 13. p8.

Des problèmes importants se posent comme le coût d'entretien, la fuite des usagers, les conflits d'usage, les incivilités et les délits. Ce constat, qui est général, dans les villes maghrébines, impose l'urgence de repenser leur mode de conception et de gestion, dans le cadre des projets urbains.

Dans ce projet de thèse, nous nous contenterons d'étudier un type bien particulier d'espaces verts en ville : les parcs publics urbains. Un travail de recherche sur le fonctionnement des parcs publics tunisiens ainsi que sur le rapport des usagers et des différents acteurs publics à l'espace public urbain s'impose car il n'a jamais été entrepris. L'importance de ce travail se situe dans sa capacité à apporter de nouvelles données susceptibles d'aider ceux qui conçoivent et gèrent les parcs publics urbains dans leur volonté de mieux repenser la politique de leur gestion.

L'enjeu est évidemment important ; si une politique verte – élaboré sous le slogan de la ville durable - est déjà mise en œuvre, elle n'aborde pas complètement et de front la question des parcs publics. Les pratiques et les représentations sociales de ces espaces ne sont pas encore ou peu étudiées. La détermination des attentes sociales³ dépasse la seule dimension esthétique, dont dépendrait leur attractivité, et paraît indispensable pour l'avenir. Tout ce travail est à faire en Tunisie.

PREMIERE PARTIE : POINT BIBLIOGRAPHIQUE SUR LE THEME DE LA THESE:

"Impossible de comprendre la sociabilité des parcs et jardins sans comprendre l'espace public urbain⁴", précise l'anthropologue Vincent Battesti.

³ Les **attentes sociales** sont définies en opposition à la demande sociale qui renvoie à une attitude active des citoyens et à leur volonté de participer aux décisions publiques, par une attitude passive qui confierait à la seule puissance publique de produire un paysage conforme aux attentes des citoyens. *in* Yves Luginbuhl, "la demande sociale de paysage", Conseil National de Paysage, mai 2001.

⁴ Vincent Battesti, "les inventions de natures jardinières, cas d'Afrique du Nord et du Proche Orient."

I- LA NOTION D'ESPACE PUBLIC

« Les espaces publics urbains sont compris comme les lieux dotés de valeurs fonctionnelles et symboliques où les citoyens peuvent entrer en relation les uns avec les autres ». ⁵ Quant au statut juridique de ces espaces, il s'agit toujours d'espaces appartenant au domaine public et pour lesquels une maîtrise d'ouvrage a pu se constituer en commanditaire du fait qu'elle en avait la maîtrise foncière.

L'espace public est défini, par opposition à l'espace collectif, semi privatif⁶ et aussi à l'espace privé familial, comme étant « affecté à l'usage de tous⁷ » sans aucune restriction. L'expression « espace public » est d'usage récent et « ne fait pas toujours l'objet d'une définition rigoureuse »⁸. Alors que pour les philosophes, " l'espace public n'est pas tant un lieu concrètement défini que l'espace dans lequel s'expriment les opinions publiques⁹, pour les urbanistes ou des paysagistes; « outre le fait qu'il est

⁵ « [...]being understood as places that are full of functional and symbolic values where citizens may relate with each other ». *Définition donnée par le Centre de Cultura Contemporània de Barcelona, Institut Français d'Architecture, Nederlands Architectuurinstituut, Architekturstudienzentrum Wien, The Architecture Foundation of London, Museum of Finnish Architecture.*

Voir le site web du Centre de Culture Contemporaine de Barcelone, <http://urban.cccb.org>. in, Toumi Saloua, L'espace public dans les régions touristiques. mémoire de maîtrise en paysage territoire et patrimoine, ISA Chott Mariem, 2007.

⁶ « Ou semi-public, qui est réservé à un groupe social, comme les habitants, usagers d'espaces extérieurs d'immeubles ou de lotissements ». in Donadieu P. et De Boissieu E., op. cit., p. 122.

⁷ Cité par Pierre Donadieu, in Donadieu P. et De Boissieu E., op. cit., p. 122.

¹⁰ Dans la Médina, il y avait une « ségrégation » dans l'espace habité entre les rues publiques (les « zquaq » et les « souika ») et les ruelles privées se terminant en impasse (les « derbs ») pour préserver l'intimité de la vie familiale.

¹¹ D'après le Sous Directeur de l'Environnement Urbain au sein du MEDD.

¹² « Ensemble de comportements d'un opérateur en relation avec un espace qui constitue pour lui un contexte. Plus généralement, dimension spatiale de l'activité d'un opérateur. ». in Levy. J. et Lussault. M., op. cit., p. 740.

⁸ Pierre Merlin et Françoise Choay : Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Paris, PUF 1988-2000, Page 334.

⁹ Habermas reprend ici des idées développées par Emmanuel Kant et Hannah Arendt. Voir « Citoyenneté, civisme, civilité ». Carnets du paysage, n°1. Arles/Versailles, Actes Sud / ENSP, 1998, pp.68-69.

accessible à tous, une autre caractéristique de l'espace public est qu'il doit être polyfonctionnel»¹⁰. Le paysagiste Michel Corajoud affirme que ce lieu "du dehors", doit être à la fois polyfonctionnel, permettre des pratiques croisées, et offrir une certaine harmonie esthétique et d'usages¹¹. L'espace public est aussi un espace de la citoyenneté¹², du civisme¹³ et de la civilité^{14, 15}.

I- 1- LA NOTION DE JARDINS ET DE PARCS PUBLICS

Le concept de parc urbain a été défini¹⁶ dans diverses disciplines telles que la géographie, l'urbanisme ou encore le paysagisme, comme étant une étendue de terrain en partie ou totalement boisée, aménagée dans une ville, soigneusement entretenue, destinée à l'agrément, à la promenade ou à l'éducation, ouverte - gratuitement ou non - au public. Il est également défini comme un espace vert public, essentiellement planté d'arbres. Les jardins publics sont de dimension moins importante, leur fonction est l'embellissement et la distraction des habitants de la ville.

Les parcs et les jardins publics urbains sont des espaces dont le rôle est de redonner aux citoyens, qui sont de plus en plus nombreux, un tissu où ils puissent vivre

¹⁰ Michel Corajoud : «*Espaces publics, conflits d'usage*». Les Carnets du paysage, n° 1, page 7.

¹¹ Michel Corajoud, "*Espaces publics, conflits d'usage*", Propos recueillis par Pierre François Mourier, in *les carnets du paysage*, n° 1, printemps 1998.

¹² Espace de l'action politique : construction d'un lien politique avec autrui différent de moi-même par la naissance ou les manières de vivre.

¹³ Espace de l'opinion publique : espace où se déploie librement les opinions au sujet des affaires qui concernent la cité toute entière.

¹⁴ Espace de la sensibilité à autrui : espace construit par des interactions entre les hommes, entre les hommes et la nature...

¹⁵ Les Carnets, in *les carnets du paysage*, op.cit.

¹⁶ Pour définir le concept de parc urbain nous avons essayé de faire une synthèse des définitions proposées dans les différentes sources bibliographiques suivantes :

in Merlin P. et Choay F., op. cit., pp. 538 et 539.

in Donadieu P. et De Boissieu E., op. cit., p. 250.

in, Levy J. et Lussault M., op. cit., p. 686.

Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Librairie Larousse, tome 8, 1984, p. 7819.

ensemble¹⁷. Un tissu où les parcs et les autres types de lieux publics constituent, comme l'écrit Pierre Donadieu, « *les liens qui manquent à l'unité du quartier et de la ville entière*¹⁸ ». Ces espaces doivent être conçus non seulement pour améliorer le cadre de vie, mais pour maintenir un équilibre nécessaire au bien-être des citoyens¹⁹.

I- 2- UTILITE²⁰ DES PARCS ET JARDINS PUBLICS :

En Europe le parc urbain est considéré par les citoyens comme "un équipement public nécessaire au même titre que le théâtre, les lieux de culte, les écoles, les facultés²¹." "Le monde occidental a créé un urbanisme à son propre usage... les pays qui le reçoivent clefs en main par divers processus (colonisation) peuvent passer par des situations conflictuelles violentes...²²" . C'est le cas des parcs urbains introduits avec l'urbanisation au Maroc (Rabat, Casablanca, Fès, Meknas, Marrakech...)²³ ou en Tunisie (Tunis, Sousse, etc.)²⁴.

Comme dans les villes européennes, les parcs et jardins publics jouent plusieurs rôles dans les villes arabo-musulmanes contemporaines. Ils servent à marquer les limites spatiales du tissu bâti, à y créer des microclimats et des lieux de loisirs et de détente. Ils

¹⁷ Pierre Donadieu, *La société paysagiste*, ACTES SUD, Paris, 2002. p. 131.

¹⁸ Pierre Donadieu, « Entre urbanité et ruralité », in *Les annales de la recherche urbaine*, n° 85, Paris, Décembre 1999.

¹⁹ Pierre Sansot, *Jardins publics*, Paris, Payot, p. 13.

²⁰ En occident, l'utilité d'un espace ouvert est liée aux "fonctions et usages perçus de l'espace". in. Donadieu.P.op. cit.

²¹ Donadieu. P., op. cit.

²² Jean Claude David, *"Espace public au Moyen Orient et dans le monde arabe, entre urbanisme et pratiques citadines."*

²³ Monia Bennani, *"la fondation de la ville nouvelle Rabat a travers son système de parc."*, in actes du séminaire, *'étapes de recherches en paysage'*, n° 4, ENSP, Versailles, 2002.

²⁴ Imene Zhioua, *"les jardins publics en Tunisie, conditions ou conséquences de la construction sur le mode occidental."*, *'étapes de recherches en paysage'*, n° 4, ENSP, Versailles, 2002.

ont suscité la création de nouveaux quartiers (autour du parc du Belvédère à Tunis par exemple) et à séparer la ville coloniale de la médina²⁵ (Parc du Triangle de vue à Rabat).

En Tunisie, après l'indépendance, les jardins urbains ont créé la transition entre médina et nouveaux quartiers européens²⁶ et affirmé une souveraineté retrouvée (jardin Habib Thameur à Tunis, par exemple). Pendant la période contemporaine, les jardins viennent occuper des friches urbaines en affirmant une politique environnementaliste. Aujourd'hui avec l'extension des villes, les pouvoirs publics continuent à produire des jardins publics en relation avec les décisions des politiciens et des professionnels de l'aménagement du Territoire. Les parcs et les jardins constituent donc des outils d'organisation de l'espace mais aussi un véritable outil de marquage idéologique et politique de chaque époque.²⁷

Aujourd'hui, selon les acteurs publics tunisiens, les parcs doivent être polyfonctionnels ; ils assurent une fonction environnementale et écologique, économique, pédagogique et sociale. Après leur ouverture au public, les parcs déclenchent cependant des appréciations divergentes quant à leurs utilités, ce qui a engendré "des conflits dont l'enjeu est la sécurité collective"²⁸.

Pour le citoyen tunisien, les parcs et les jardins publics répondent à des besoins "matériels" et "immatériels". Mais les parcs, lieux souvent délaissés, n'assurent pas les rôles auxquels ils ont été destinés. Ils sont insuffisamment fréquentés, perçus comme non attrayants, comme des lieux vides « *où il n'y a rien* », des lieux où prédomine le

²⁵ Monia Bennani, "l'identité de l'espace public dans les grandes villes marocaines", actes du séminaire 'étapes de recherches en paysage', n° 1, ENSP, Versailles, 2000.

²⁶ Zhioua, I, op.cit.

²⁷ Zhioua. I., op. cit.

²⁸ in Donadieu P. op. cit.

sentiment d'insécurité²⁹. Dans les parcs publics, il y a un écart parfois considérable entre les fonctions qui lui ont été attribuées par les acteurs publics ainsi que par les planificateurs urbains et la réalité du terrain.

I- 3- LA PARTICULARITE DU PARC PAR RAPPORT AU AUTRES ESPACES PUBLICS :

Vincent Battesti³⁰ qui travaille sur les loisirs des Cairotes d'origine modeste en ville (le piéton dans la ville), a pu conclure que le comportement des Cairotes varie d'un espace public à un autre. En comparaison avec la rue, le jardin, lieu singulier, offre des formes de sociabilité festives, inconnues des autres espaces urbains³¹.

Mais, par rapport à la rue et autres espaces de la ville, le jardin public offre moins de visibilité et donc moins de contrôle. Ce contrôle est-il absent dans les parcs et jardins du monde arabo-musulman ? La situation géographique de ces espaces est-elle la principale raison de ce manque de contrôle ? Les espaces verts publics représentent-ils, pour cette raison, des lieux où peuvent se développer des comportements et des pratiques inciviles ? Si oui, pourquoi ?

Gaëlle Gillot³², en se basant sur le propos du philosophe Français Michel Foucault³³, dit que les jardins sont des espaces autres...différents des autres espaces publics. A travers le concept d'"Hétérotopies" (par opposition aux utopies), Michel Foucault définit leurs complexité : ils sont à la fois issu d'une culture, manifestations et

²⁹ in, Loukil, Basma, op. cit.

³⁰ Vincent Battesti, " *les inventions des natures jardinières, cas de l'Afrique du Nord et du Proche Orient*".

³¹ Battesti V. op. cit.

³² G. Gillot, " *Ces autres espaces, les jardins publics dans les grandes villes du monde arabe: politiques et pratiques au Caire, à Rabat et à Damas*", thèse de doctorat en Géographie, université François Rabelais – Tours, UFR Droit Economie et Sciences Sociales, Ecole Doctorale "Homme et Société", Laboratoire URBAMA, UMR 6592, septembre 2002, 505 p. p. 17.

³³ Michel Foucault, " *des espaces autres*" (1967), Dits et écrits, t IV, p. 1752-1762, 1984.

produits de ses valeurs et phénomènes hors temps et hors normes... ce sont d'étonnantes créations, des objets singuliers...³⁴."

" Ils sont autres parce que - excepté leurs fonctions d'embellissement, d'ostentation, de distinction, de conquête de la ville et de liberté - ils sont fermés, tout en restant ouverts à tous, ils permettent des comportements nulle part ailleurs possibles, offrent un lieu au **désordre**. Leur singularité est à la hauteur de leur polyvalence, à la fois dans ce qu'ils représentent et parfois dans ce qu'ils suggèrent.³⁵"

En Tunisie, certains parcs et jardins sont détournés vers des usages non souhaités. D'après des entretiens effectués auprès des usagers du jardin Habib Thamer, le thème de la marginalité sociale (prostitution, homosexualité, ivrognerie, refuge) se positionne en second rang de la rubrique des pratiques sociales dans l'espace. D'autre part, « l'image du jardins Habib Thameur n'est pas tout à fait liée au jardin lui-même mais beaucoup plus à ses usagers... (Chômeurs, criminels pour la plupart.³⁶) ». Le jardin Habib Thameur est aujourd'hui un lieu d'usage social classique mais aussi un lieu de manifestation de l'interdit.

II - LA NOTION D'INCIVILITE :

II- 1- QUE DESIGNE –T-ON PAR INCIVILITES ?

Les incivilités représentent l'ensemble des attitudes et de comportements des individus présents dans les espaces publics, qui se manifestent dans le refus des normes

³⁴ G. Gillot, op., cit. p. 12.

³⁵ G. Gillot, op., cit., p. 17.

³⁶ Sarra Ben Jebarra, « Ambiances et intégration urbaine d'un espace paysager public : cas du jardin Habib Thameur », Mémoire de mastère en urbanisme ENAU, p 148.

légitimes³⁷. C'est aussi l'absence de respect des usages sociaux. C'est un manquement aux règles de la bienséance et de la courtoisie³⁸.

Selon Julien Damon³⁹, le vocable n'est pas récent, mais son usage s'est considérablement transformé. Le terme ne signifie plus seulement discourtoisie ou impolitesse. Depuis les années quatre vingt dix, il est devenu synonyme de désordre, de nuisance, d'inconduite, d'incivisme, d'insolence, de petite délinquance.

Malgré son imprécision, elle désigne des comportements et des phénomènes différents : des conduites anodines qui empoisonnent la vie quotidienne, jusqu'à des délits juridiquement bien référencés. Ce sont des **atteintes**⁴⁰, plus ou moins violentes, plus ou moins claires, plus ou moins délibérées **aux biens et aux personnes**. Les incivilités sont difficilement appréciables et traitables par la police ou la justice et donc échappent pour la plupart aux sanctions pénales, mais sont déclarées lors des sondages d'opinions. Ces derniers montrent en France que les incivilités sont de plus en plus fréquentes et plus exaspérantes qu'auparavant.

II- 2- L'INCIVILITE UNE NOTION LIEE A L'ESPACE PUBLIC :

Les incivilités représentent l'ensemble des attitudes et de comportements des individus présents dans les espaces publics, qui se manifestent dans le refus des normes légitimes⁴¹. C'est aussi l'absence de respect des usages sociaux. C'est un manquement aux

³⁷ Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés

³⁸ Donadieu. P., op.cit

³⁹ Julien Damon est responsable du bureau de la recherche au **CNAF** (Caisse nationale des allocations familiales). in Julien Damon, "*les incivilités*", *Problèmes politiques et sociaux*, La documentation Française, mars 2000, n° 836.

⁴⁰ La liste des incivilités est particulièrement diversifiée : crachats, insultes dans espaces publics, graffitis et souillures, comportement dangereux ou volants, mendicité agressive, attroupement d'individus menaçants

⁴¹ *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*

règles de la bienséance et de la courtoisie⁴². Selon Julien Damon⁴³, les incivilités sont perçues et décrites comme un trouble gênant et préoccupant dans les espaces publics.

S. Roché précise dans son essai de définition, que les incivilités "*visent à la publicité et à l'ostentation*" et que dans ce sens les incivilités intra-familiales ne sont pas inclus. Donc les incivilités engendrent des déséquilibres entre individus lorsqu'elles sont dans les espaces publics. Ce sont des faits qui s'exposent et qui s'écoulent.

Le rodéo devant un lycée a pour but d'attirer un nombre important de spectateurs qui sont les jeunes. "*Le positionnement des jeunes dans l'espace du quartier est essentiel, parce que on se place pour voir et être vu*⁴⁴.", ect.

Les incivilités traduisent un état d'esprit par rapport à l'espace collectif : il apparaît comme un lieu qu'on peut altérer en toute impunité, sans se soucier des conséquences de ses actes.

II-3- LA PRESENCE D'UNE MARGE LEGISLATIVE ENTRE LA NOTION D'INCIVILITE ET CELLE DU DELIT :

Lorsqu'on parle d'incivilité on parle de "*l'infra pénal*", de "*l'ordre en public*", mais "*le délit quant à lui est une catégorie légale : il existe des milliers de choses interdites, et elles sont énumérées dans la loi. Les infractions peuvent altérer la qualité de la vie quotidienne et d'autres ne pas le faire du tout*⁴⁵".

Les incivilités n'ont pas de définition juridique précise (il s'agit d'une notion sociologique) qui renvoie aux perceptions et aux représentations des gens⁴⁶. Alors que les

⁴² Donadieu. P., op.cit

⁴³ Julien Damon, op. cit.

⁴⁴ Joëlle Bordet, "*les jeunes de la cité*", in. S Roché, op., cit., p41.

⁴⁵ S. Roché, "*Tolérance zéro? Incivilités et Insécurité*", Odile Jacob, Paris, 2002, p. 51.

⁴⁶ S. Roché, "*la société incivile*", Seuil, Paris, 1996, p 13.

incivilités sont hors la morale toujours et hors la loi quelquefois, la délinquance est toujours hors morale et hors loi. *Les incivilités ne se sont pas réductibles à la délinquance, tout en lui étant liés. On ne peut pas dire à tout les coups que les incivilités soient des délits et encore moins des crimes*⁴⁷. Marie-Claude Blais (maître de conférence de l'éducation à l'université de Rouen) ajoute dans le même sens : *"l'incivilité n'est pas la délinquance"*⁴⁸

Place des incivilités par rapport au meurtre ou au vol : "si le meurtre fait douter de l'idée d'humanité, si le vol compromet la réciprocité donc l'échange sociétal, les incivilités font simplement soupçonner que l'idée de collectivité s'est affaissée. .. Des comportements peuvent être jugés peu graves, mais cela ne les empêchent pas de basculer la *"normalité d'arrière plan et de ruiner le fondement de la compréhension mutuelle. La peur augmente parce que les règles de l'ordre en public semblent disloquées"*⁴⁹.

Lorsqu'elle concerne les personnes, il ne s'agit pas d'agression physique mais tout au plus verbale et au minimum une rupture des codes de savoir vivre.

II-4- LES INCIVILITES SONT LES PRINCIPALES CAUSES DE DEVELOPPEMENT DES DELITS DANS LES ESPACES PUBLICS :

La notion d'incivilité peut être définie par rapport aux conséquences sociales sur la cohésion d'un espace collectif public, l'augmentation du sentiment d'insécurité et elle favorise autant de comportements qui favorisent ou peuvent favoriser la multiplication des vols et des agressions⁵⁰.

⁴⁷ S. Roché, " *la société incivile*", Seuil, Paris, 1996, p. 35.

⁴⁸ Marie-Claude Blais, Pour une philosophie politique de l'éducation, Bayard, 2002, ...p

⁴⁹ S. Roché, " *Tolérance zéro? Incivilités et Insécurité*", Odile Jacob, Paris, 2002, p.29.

⁵⁰ S. Roché, *sciences humaines et sociales HS n 26, octobre 99*.

Les incivilités peuvent miner la vie sociale et constituer les bases de développement de la violence et de la délinquance, du fait qu'il y a un rapport direct entre incivilités et délits réels et sentiment d'insécurité⁵¹. Sébastien Roche traite la question des incivilités à travers l'angle de l'insécurité. Selon lui il y a un rapport entre incivilité et insécurité. Les incivilités constituent le point de départ de la délinquance dans la rue (vols et agressions)

Sébastien Roché défend que les incivilités, *"en souillant l'espace urbain, annulent l'idée même d'un monde commun à partager, c'est-à-dire d'un lieu où faire l'expérience de l'autre. En démoralisant la population, elles instaurent un espace public sans visage et encouragent la délinquance"*⁵².

Dans le présent travail de thèse nous allons nous concentrer sur la détermination des incivilités plutôt qu'aux délits. Cette dernière s'avère une notion peu accessible. Nos divers entretiens avec les responsables de la police tunisienne nous ont montré que des rapports de police sont des documents interdits au public (même les archives). Nous allons donc dégager toute atteinte aux biens et aux personnes. Et ceux à travers des visites de terrains des prises de photos ainsi qu'à travers des enquêtes et entretiens auprès des différents acteurs de ces espaces publics. Les petites dégradations, les souillures (jets d'objet et leurs abandon dans les espaces collectifs, les tags), les comportements (simples absences ou ruptures des codes de politesse, défis, intimidations, insultes et menaces), les frictions (sur les usages de l'espace, les bruits et les odeurs)... sont autant de comportements incivils que nous proposons de dégager dans les différents parcs et jardins

⁵¹ Damon J., *op.cit.*

⁵² In R. Sébastien, *op. cit.*, p 12.

publics tunisiens ainsi que l'explication de leurs répartition géographique d'un espace à un autre.

III- LA GESTION DES PARCS ET JARDINS PUBLICS :

La gestion suppose d'améliorer les performances d'un système d'action existant en fonction d'objectifs explicites posés au départ⁵³. Le système d'action regroupe acteurs et le contexte de leurs pratiques sociales.

Selon Pierre Donadieu, les parcs et les jardins publics sont des espaces ouverts en général fortement régulés ; ils présentent des modes de gestion qui varient cependant entre l'hyporégulation (abandon relatif et incivilités) et l'hyperrégulation⁵⁴ (exclusion, sélection et privatisation). En Tunisie, comme un peu partout dans le monde, il y a des parcs ouverts, d'autres clôturés et qui ferment leurs portes la nuit, des parcs publics à utilité publique et d'autres avec des usages privatifs. Dans chacun de ces cas, la gestion est différente et le fonctionnement qui en découle est différent aussi.

En Europe, les politiques de gestion des espaces ouverts urbains sont considérés aujourd'hui comme des réponses des collectivités urbaines à une demande sociale complexe de biens et de services matériels et immatériels⁵⁵.

Les parcs publics sont sujets à des fréquentations très hétérogènes, des usages très divers ce qui engendre des conflits d'usage entre des intérêts contradictoires mais aussi des risques de dérive par rapport à sa vocation d'origine. C'est là que la dimension gestion intervient dans le but d'instaurer un rapport entre les usagers et les règles d'usages mais aussi.

⁵³ *in* P. Donadieu, op.cit., p 152.

⁵⁴ *in* Donadieu. P, op.cit.

⁵⁵ *in*, Dondieu, op. cit.

DEUXIEME PARTIE: LES QUESTIONS DE LA THESE ET LA DEMARCHE DE RECHERCHE

I- LES QUESTIONS DE LA THESE:

Comment expliquer la répartition des incivilités et des délits dans les parcs publics du Nord de la Tunisie ? Quelles sont les politiques de gestion qui permettent de donner des solutions aux conflits d'usages et de remédier aux incivilités et aux délits ?

LES HYPOTHESES :

Les incivilités et délits dans les parcs publics dépendent non seulement des facteurs objectifs comme la taille du parc et sa situation géographique dans la ville, mais aussi des relations des acteurs publics et des usagers avec ces espaces.

En l'absence de politiques de gestion - fondées sur les attentes sociales - certains parcs sont détournés vers d'autres usages jugés illicites, et parfois fermés au public.

II- LA DEMARCHE :

Nous allons travailler sur trois échelles différentes : **Echelle nationale**⁵⁶, **Echelles régionale et locale**⁵⁷. Afin de démontrer nos hypothèses de recherche, nous allons :

1 - d'abord, il s'agit de localiser sur une carte les parcs publics de la Tunisie du Nord Est.



⁵⁶ pour la première partie du travail (cartographie des parcs publics en Tunisie du nord)

⁵⁷ pour l'étude de cas et la réalisation d'enquêtes. Vingt parcs puis trois du Nord de la Tunisie seront sélectionnés pour faire l'objet de notre étude. Ils seront situés dans des villes différentes et doivent être représentatifs des faits d'incivilités et de délits.

- décrire par cartographie leurs spécificités : *création *caractéristiques * localisation * gestion * pratiques* etat (degradé- entretenu- presence et importance d'incivilités)

(Matériel nécessaire : GPS, appareil photo, cartes, photos aériennes, des logiciels de traitement de cartes, ect.) → Définir un échantillon de parcs et jardins publics à étudier (20 à 30).

2 – faire ensuite, sur cet échantillon, l'inventaire des pratiques inciviles dans ces parcs par des pré enquêtes auprès des gestionnaires et gardiens, ainsi que des services de police : politiques des gestionnaires, pratiques de sécurisation, cas de fermetures, nature des pratiques, représentations politiques et sociales des jardins etc. → Sélectionner trois parcs significatifs qui seront l'objet d'enquêtes approfondies. (Matériel nécessaire : appareil photo et dictaphone)

3 - Réaliser des enquêtes approfondies par entretiens auprès des **responsables de gestion** (pour décrire la politique de gestion et son évolution, les modes techniques d'entretien : taille, propreté, fleurissement, etc.), **des gardiens** (mode d'ouverture des espaces, mode de police, verbalisation, etc.), **des policiers, des usagers** (contrevenants ou non) et **des riverains** des parcs. (matériel nécessaire : dictaphone)

III- RESULTATS ATTENDUS ET PERSPECTIVES:

L'objectif de cette thèse consiste à:

1/Analyser par voie cartographique les caractères des parcs publics urbains de la Tunisie du nord. Classement des différents groupes de parcs **selon les pratiques inciviles, les délits** et les modes de gestion des parcs. Création d'une base de données.

2/ Analyser et expliquer la localisation des pratiques inciviles et délictueuses en fonction du mode de gestion (**enquêtes** auprès des gardiens et usagers de ces espaces).

3/ Mettre à la disposition des acteurs publics urbains de nouveaux outils d'aide à la décision en matière de gestion des parcs publics.

VI- CORPUS DE RECHERCHE:

Le travail de thèse repose sur plusieurs sources de données :

* D'abord sur l'analyse bibliographique de travaux effectués en Tunisie sur quelques parcs⁵⁸ auxquels **s'ajoutera une analyse bibliographique** relative aux incivilités et délits dans les parcs et jardins publics dans le monde occidental et le monde arabo-musulman⁵⁹.

* Ensuite sur un corpus de textes relatifs au thème de la thèse : Des articles de la presse tunisienne en particulier et des études faites par le Ministère de l'environnement ou bien par l'Agence de Protection de l'Environnement.

* Sur une représentation cartographique des données recueillies sur les parcs dans chaque ville (méthode géographique)

* Sur des entretiens semi directifs enregistrés, retranscrits et analysés concernant usagers et acteurs des parcs étudiés.

BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages

* BARIDON. M., *Les jardins paysagistes- jardiniers- poètes*, Robert Laffont, S.A., Paris, 1998. 1239 p.

* DEPELTEAU. F., *La démarche d'une recherche en sciences humaines, de la question de départ à la communication des résultats*, Ed de boeck, les Presses de l'Université Laval, Canada, 2005, 417 p.

* DONADIEU. P. et DE BOISSIEU. E., *Des mots de paysage et de jardin*, Ecole Nationale Supérieure du Paysage, octobre 2001, 375 p.

⁵⁸ Voir bibliographie : il s'agit de quelques rapport de Mastère en paysage et en Urbanisme. Ces recherches traitent l'aménagement et la conception de ses espaces, plutôt que le domaine des sciences sociales (en Tunisie, seul le mémoire de Mastère que j'ai réalisé moi-même et celui qui a été réalisé par un autre paysagiste Tunisien ont touché aux pratiques et représentations sociales). Le thème des incivilité et des délits n'a été évoqué que sommairement. Ces travaux demeurent insuffisants et demandent plus d'approfondissement.

⁵⁹ A l'échelle du monde arabe une seule thèse a été réalisée par Gaëlle Gillot. Elle traite de la question des pratiques dans ces espaces au Maghreb, Syrie et au Caire. Elle évoque le fait que ces espaces sont autres différents, mais ne traite pas précisément les désordres qui y sont enregistrés ni leurs répartitions.

- * LEVY. J. et LUSSAULT. M., *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, ed. Belin, 2003, 1033 p.
- * MERLIN. P., CHOAY. F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Presse Universitaire de France, 1988, 863 p.
- * PASCAL. M., *Images et représentations sociales, de la théorie des représentations à l'étude des images sociales*, Presse Universitaire de Grenoble, 1996, 275p.
- * SANSOT P., *Variations paysagères*, Klincksieck, Paris 1983, 163p.
- * SANSOT Pierre, *Jardins publics*, Payot, Paris 1993, 271 p.
- * Stefulesco Carline, *L'urbanisme végétal*, Edition Institute pour le Developpement Forestier, Paris, 1993, 323 p.
- * Zaiane SELMA, *Tourisme et loisirs dans les Grands parcs nationaux tunisiens. L'exemple du parc national d'Ichkeul*, Centre de publication universitaire, Tunis, 2004. 325p.
- ** ROCHE S. (1996 a), *La société incivile*, Paris, Seuil.

Revues, articles et colloques

- * Aggeri G. et Donadieu P., "la gestion différenciée des parcs publics, une nouvelles orientation des politiques des villes européennes", *'étapes de recherches en paysage'*, n° 2, ENSP, Versailles, 2002.
- * Bennani. M., "la fondation de la ville nouvelle Rabat à travers son système de parc.", in *actes du séminaire, 'étapes de recherches en paysage'*, n° 4, ENSP, Versailles, 2002.
- * Bennani. M., "l'identité de l'espace public dans les grandes villes marocaines", *actes du séminaire 'étapes de recherches en paysage'*, n° 1, ENSP, Versailles, 2000.
- * Barthe. F., "Aux parcs citoyens", in café géographe.
- * Battesti. V., "Des espaces publics au Caire: le jardin public"
- * Battesti. V., "Les inventions de natures jardinières, cas d'Afrique du Nord et du Proche Orient."
- * BEYHUM N. et DAVID J-C. : «Les espaces du public et du négoce, à Alep et à Beyrouth». In *Espaces publics en ville, Les Annales de la recherche urbaine*, n° 57-58. 1993.

- * Gillot. G. , "Espaces populaires, pratiques intimes, les jardins publics au Caire, à Rabat et à Damas", *Carrefour*, volume 77 n° 3, 2002, p267-274.
- * Donadieu. P, "la demande sociale et l'offre d'espaces ouverts dans les régions urbaines" ENSP, Versailles. Mars 2007.
- * Luginbuhl. Y., " la demande sociale de paysage", Conseil National de Paysage, mai 2001.
- * *Mondialisation et identité, thème de la session 1997*, Rabat 5-7 mai 1997, publication du Royaume du Maroc collection « session », 196 p.
- * Loukil. B, les parcs urbains à Tunis pur qui et pourquoi?, *actes du seminaire ENSP, Versailles, 2007.*
- * Navez Bouchanine F., "De l'espace public occidental aux espaces publics non occidentaux; quelques réflexions sur les rapports privé publics à partir de travaux sur la ville maghrébine." in Guy Burgel, Michel Herrou (dir.). *La ville aujourd'hui entre public et privé*, N°32-33-34, Villes en parallèle, université de Paris X - Nanterre, 2001.
- * Navez Bouchanine F., « Espaces publics des villes marocaines » in *Espaces publics en ville, Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 57-58, 1993.

Mémoires

- * BEN HMIDA H. et KORTASS Ch., *Réflexion paysagère sur le parc du Belvédère « Réalité et perspectives »*, Projet de Fin d'Etudes, Ecole Supérieure d'Horticulture de Chott Mariem, juin 2004, 102p.
- * BEN JEBARRA.S., « *Ambiances et intégration urbaine d'un espace paysager public : cas du jardin Habib Thameur* », mémoire de mastère en urbanisme ENAU, 2005/2006, 179p.
- * BEN MAHFOUTH H., *Paysage et politiques urbaines Cas du Grand Tunis :1900-1999*, Mémoire pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies en Urbanisme, Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme, Septembre 1999, 136p.
- * BEN SALEM S., *Etat et perspectives des espaces verts de la ville de Tunis*, PFE. ESHE. 1992. 86p.
- * BOISSIÈRE T., " *Jardiniers et société citadine dans la vallée de l'Oronte en Syrie centrale*", 2 tomes, thèse d'anthropologie, université Lumière Lyon 2, 1999
- * JABALLAH. A., "le parc du campus universitaire El-Manar, Analyse de la production des comportements et du sens d'un espace vert", Mémoire de mastère en Paysage Territoire et Patrimoine, ESHE, 2005/2006, 142p.
- * LOUKIL. B., « *les nouveaux parcs urbains à Tunis, pour qui et pourquoi ? Etude de trois parcs urbains au grand Tunis* », Mémoire de mastère en Paysage Territoire et Patrimoine, ESHE, 2005/2006, 129p.
- * LOUKIL B., "Aménagement paysager d'un parc périurbain au lac de Sousse", projet de fin d'Etudes, Ecole Supérieure d'Horticulture de Chott Mariem, juillet 2003, 79 p.
- * ZÂAFRANE ZHIOUA I., *Le Parc du Belvédère de Tunis*, Mémoire de D.E.A, Ecole d'Architecture de Paris La Villette, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, juillet 1998, 61p.
- * ZAGHDOUDI S., "Le parc contemporain en Tunisie, une nature pour la convivialité familiale : le cas du parc Nahli", Mémoire de D.E.A, Ecole d'Architecture de Paris La Villette, Paris 2000, 65p.
- * ZAHAF L., "Pour une deuxième vie au Belvédère", Mémoire de troisième cycle en architecture, Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme, juin 1999, 78p.